



Programme de formation

CACES® R486

Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel
Catégories A (1A-3A) - B (1B-3B) - C



9.1

Taux de satisfaction du
programme en 2023
sur 180 stagiaires formés

Au Programme...

 **21 heures de formation en initial - 14 heures en recyclage**

Formation théorique

- Réglementation et textes en vigueur
- Obligations du constructeur, du loueur, du chef d'entreprise
- Grands principes de la conduite en sécurité
- Principales caractéristiques et catégories de PEMP
- Choix de l'appareil
- Poste de commande principal, de sauvetage, de dépannage
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge
- Vérifications avant mise/remise en service et vérifications périodiques
- Entretien du matériel
- Carnet de bord
- Balisage et signalisation
- Analyse des risques et des règles d'utilisation
- Gestes de commandement
- Équipements de protection individuelle

Formation pratique

- Exercices pratiques de conduite sur PEMP
- Exécution des gestes de commandement
- Déplacement et circulation en ligne droite, en courbe, en marche avant, en arrière avec une PEMP
- Positionnement et stabilisation de la PEMP
- Signalement de la PEMP et balisage de la zone qui peut être surplombée
- Appréciation ou recueil de l'information sur la vitesse du vent
- Manœuvre de la PEMP dans l'environnement : fermeture du portillon, identification des obstacles, déplacement de la plateforme de travail, progressivité des mouvements simultanités des commandes, efforts latéraux sur la PEMP, surcharge, risques électriques, etc.
- Réactivité en cas d'anomalie ou d'incident et utilisation du poste de sauvetage ou de dépannage
- Réalisation des opérations de fin de poste et mise de la PEMP en position de transport

1

Objectifs

- Conduire une PEMP (Plateforme Élévatrice Mobile de Personne) dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la conduite de la PEMP conformément au Référentiel du CACES® R486.
- Accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine.
- S'entraîner au port des EPI dans le cadre de l'utilisation d'une PEMP.

2

Public

Personnes amenées d'une façon occasionnelle ou permanente à conduire une plateforme élévatrice mobile de personnel.

3

Pré-requis

- Être apte médicalement pour la conduite d'engins.
- Ne pas avoir le vertige
- Compréhension écrite et orale du français

4

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**

Un livret d'accueil est remis au stagiaire. Formation présentielle alternant théorie (diaporama, vidéos...) et exercices de mise en situation pratique sur les engins concernés.

- **Moyens humains**

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage. Testeur certifié CACES®.

- **Moyens techniques**

Salle équipée de tableau, vidéoprojecteur et ressources multimédia. Plateforme d'évolution pratique certifiée pour les tests CACES®.

5

Modalités d'évaluation

- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R486A de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Informations complémentaires

Délai d'accès

Le délai d'accès à la formation est de 24h00 à 8 semaines selon la formation et le lieu de formation

Prix

Pour connaître nos tarifs, veuillez nous consulter au 05 67 16 69 14 ou à contact@sp-forma.com

Accessibilité

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT – ATOUCAP, qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

Le renouvellement de la certification CACES® R486 est à effectuer tous les 5 ans.



Sécurité & Prévention

© 2024 SP Forma

SP FORMA N°enregistrement : 76310945731 - Certifié QUALIOP1 - FR063660-1 Bureau Véritas – www.sp-forma.com